



## Paie ment différé



Les régimes à paiement différé sont très semblables aux régimes à remboursement direct, à la différence que les patients paient la totalité du coût de leurs médicaments d'ordonnance à la pharmacie. Voici comment traiter les demandes de paiement différé :

*Redéfinir la  
gestion des  
prestations de  
soins de santé*

- Les pharmacies transmettent les demandes de paiement à ESI Canada qui vérifie les données admissibles.
- Un message est ensuite envoyé à la pharmacie l'informant de la validité de la demande de paiement.
- ESI Canada fait parvenir un message enjoignant le pharmacien à percevoir la totalité des frais (Codes de l'APhC RC - « transmis à l'assureur » suivi de QJ - « paiement différé - patient rembourser pharmacie »).
- Le patient paie la totalité des frais à la pharmacie.
- ESI Canada fait parvenir les renseignements sur la demande de paiement à l'assureur au nom du patient.
- L'assureur rembourse ensuite le patient en appliquant les déductions prévues par le régime.

**Nota :** ESI Canada offre à ses clients différents produits. Ce sont nos clients qui choisissent les produits qu'ils offriront dans le cadre de leurs propres programmes personnalisés. Certains produits ne sont pas disponibles dans toutes les provinces ou territoires.



**ESI CANADA®**

[www.esi-canada.com](http://www.esi-canada.com)